

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 748

présenté par

M. Falorni, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Giraud, Mme Hobert, M. Maggi, Mme Orliac, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

ARTICLE 24

À l'alinéa 29, substituer à la seconde occurrence du mot :

« les »

les mots :

« tout ou partie des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de permettre à l'EPCI et ses partenaires, en fonction du contexte local, des particularités du patrimoine et du niveau d'attractivité, de choisir les segments du parc concerné par l'application du dispositif de location voulue.